

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 4<sup>e</sup> jour de juillet 2011, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**Mme Thérèse Blanchet;  
M. Richard Pouliot  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot;  
M. Serge Boutin;**

**Absent : M. Étienne Cayouette-Goupil;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

**ADOPTÉE,**

- |      |  |  |
|------|--|--|
| 1.-  | <b>Prière;</b>   | <b>Réunion du 4<sup>e</sup> jour de juillet 2011</b> |
| 2.-  | Appel des présences;   |  |
| 3.   | Acceptation de l'ordre du jour;  |  |
| 4.-  | Acceptation des procès-verbaux du 6 juin, 23 juin et 28 juin 2011;                               |  |
| 5.-  | Suivi aux procès-verbaux;  |  |
| 6.-  | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.07-11;                                |  |
| 7.-  | Avis de motion, règlement numéro 402 relativement aux dérogations mineures;                      |  |
| 8.-  | Résolution, salaire du journalier;   |  |
| 9.-  | Résolution, modification du tuyau d'aqueduc du 98, rue Fournier;                                 |  |
| 10.- | Orientation, achat du logiciel première ligne de la MRC des Etchemins, pour le service incendie; |  |
| 11.- | Poste des Agents de la Faune, local loué par la SIQ;   |  |

- 12.- Avis de motion, règlement numéro 403 relativement à l'adoption du code d'éthique et de déontologie;
- 13.- Résolution, formation obligatoire pour les élus, éthique et déontologie;
- 14.- Résolution, congrès des maires;
- 15.- Résolution, souper du 50<sup>e</sup> Anniversaire de la Voix du Sud;
- 16.- Demande de Subvention Cambi;
- 17.- Point d'information, contrée en montagne dans Bellechasse;
- 18.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
  - A-Membres des comités;
  - B-Voirie;
  - C-Incendie
  - D-Aqueduc et égout;
  - E-Administration;
  - F-Maire.;
- 19.- Correspondance;
- 20.- Varia: A) Station services – résolution Génivar;  
B) Avis juridique – laboratoire.  
C)  
D)
- 21.- Question(s) de l'assistance;
- 22.- Levée de l'assemblée;

Résolution no. 141-07-11

**4.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 JUIN, 23 JUIN 2011 ET 28 JUIN**

Procès-Verbal 6 juin 2011

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, QUE** le procès-verbal du 6 juin 2011 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 142-07-11

Procès-Verbal 23 juin 2011

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 23 juin 2011 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 143-07-11

Procès-Verbal 28 juin 2011

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 28 juin 2011 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 144-07-11

## **5.0 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**

Règlement sur l'insalubrité

Un nouveau règlement sur l'insalubrité sera adopté durant l'été en août ou en septembre prochain.

Bris d'aqueduc, rue principale

Le coût du bris du réseau d'aqueduc, près du 14, rue Principale sera évalué, et nous prendrons des arrangements en rapport au paiement des factures.

## **6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 07-11**

**ATTENDU :** la liste des comptes numéro 07-11 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4<sup>e</sup> jour de juillet 2011 dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 75,449.43\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 07-11 tels que présentés. Le total des comptes pour **JUILLET 2011 s'élève à : 75,449.43\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 07-11.

<b>Feuille 07-11</b>		
	<b>LISTE DES COMPTES</b>	<b>No. chèque</b>
	<b>PAYÉS EN JUIN 2011:</b>	
1-	336,08 \$	Ch.1100302
2-	74,46 \$	Ch.1100303
3-	6,00 \$	Ch.1100304

4-	21,55 \$	Ch.1100305
5-	100,00 \$	Ch.1100306
6-	60,00 \$	Ch.1100307
7-	125,00 \$	Ch.1100308
8-	2 380,18 \$	Ch.1100309
9-	489,30 \$	Ch.1100310
10-	371,20 \$	Ch.1100311
11-	173,32 \$	Ch.1100312
12-	426,65 \$	Ch.1100313
	<b><u>4 563,74 \$</u></b>	<b>TOTAL JUIN</b>

	<b><u>LISTE DES COMPTES</u></b>	<b><u>No. chèque</u></b>
	<b><u>À ACCEPTER JUILLET</u></b>	
13-	4 782,00 \$	Ch.1100314
14-	173,32 \$	Ch.1100315
15-	3,00 \$	Ch.1100316
16-	2 922,52 \$	Ch.1100317
17-	240,38 \$	Ch.1100318
18-	145,00 \$	Ch.1100319
19-	5 524,72 \$	Ch.1100320
20-	402,96 \$	Ch.1100321
21-	9,98 \$	Ch.1100322
22-	1 091,40 \$	Ch.1100323
23-	660,72 \$	Ch.1100324
24-	71,77 \$	Ch.1100325
25-	27,83 \$	Ch.1100326
26-	341,78 \$	Ch.1100327
27-	729,97 \$	Ch.1100328
28-	113,93 \$	Ch.1100329
29-	594,58 \$	Ch.1100330
30-	49,88 \$	Ch.1100331
31-	718,02 \$	Ch.1100332
32-	17 607,88 \$	Ch.1100333
33-	70,07 \$	Ch.1100334
34-	4 667,25 \$	Ch.1100335
35-	51,27 \$	Ch.1100336
36-	111,40 \$	Ch.1100337
37-	475,00 \$	Ch.1100338
38-	75,00 \$	Ch.1100339
39-	36,00 \$	Ch.1100340
	<b><u>41 697,63 \$</u></b>	<b><u>Sous-total</u></b>

<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE JUILLET 2011</b>	<b>12 511,45 \$</b>
--	---------------------

	<b>FEUILLE 07 -11</b>	
	<b>COMPTES À AJOUTER</b>	<b><u>No. chèque</u></b>
	<b>ASSEMBLÉE JUILLET:</b>	
40-	11,17 \$	Ch.1100341
41-	218,01 \$	Ch.1100342
42-	242,71 \$	Ch.1100343
43-	532,60 \$	Ch.1100344

44-	9 318,60 \$	Ch.1100345
45-	3 499,67 \$	Ch.1100346
46-	2 254,96 \$	Ch.1100347
47-	319,25 \$	Ch.1100348
48-	149,64 \$	Ch.1100349
49-	130,00 \$	Ch.1100350
	<b>16 676,61 \$</b>	
	<b>75 449,43 \$</b>	<b>GRAND TOTAL</b>

**Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de JUILLET 2011.**

**Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale**

Résolution no. 145-07-11

**7.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 402  
RELATIVEMENT AUX DÉROGATIONS MINEURES**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

**Avis de motion est par les présentes donné par Madame Thérèse Blanchet de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 402 relativement aux dérogations mineures

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 146-07-11

**8.0 RÉSOLUTION, SALAIRE DU JOURNALIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille a procédé à l'embauche d'un journalier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal fixe la période de probation à 3 mois pour l'application des règles contenues dans la convention de travail des employés municipaux.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille fixe le salaire du journalier durant la période de probation de trois (3) mois à 13\$/l'heure. Après cette période de probation, son salaire sera réévalué, et l'employé pourra bénéficier des conditions contenues dans la convention de travail des employés.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 147-07-11

**9.0 RÉSOLUTION, MODIFICATION DU TUYAU D'AQUEDUC DU 98, RUE FOURNIER.**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété située au 98, rue Fournier à Saint-Camille est branché au réseau d'aqueduc via un tuyau de cuivre de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la longueur du tuyau d'aqueduc provoque la stagnation de l'eau, et l'augmentation du taux de cuivre dans l'eau.

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'un tuyau d'aqueduc en plastique réglerait le problème.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède au remplacement du tuyau d'aqueduc en cuivre par un tuyau de plastique, près du numéro civique 98, rue Fournier.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 148-07-11

**10.0 RÉSOLUTION D'INTENTION, ACHAT DU LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE DE LA MRC DES ETCHEMINS, SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Etchemins nous offre l'opportunité de participer à l'achat regroupé du logiciel « Première Ligne » pour les services incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité croit en l'importance d'acheter un logiciel de gestion des données d'incendie, mais pour l'année 2011 cette dépense n'est pas prévue au budget.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille adopte une résolution d'intention pour l'achat du logiciel « Première ligne » durant l'année 2012.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 149-07-11

**11.0 RÉSOLUTION, POSTE DES AGENTS DE LA FAUNE, LOCAL LOUÉ PAR LA SIQ**

Nous avons reçu une lettre de la SIQ mentionnant que le bail de location du bureau des agents de la faune ne sera pas renouvelé. Le bail prendra fin le 30 septembre 2011.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut maintenir le service de conservation de la faune à Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste satellite situé à St-Camille sera fermé le 30 septembre 2011.

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire faunique est très important pour la Municipalité de Saint-Camille du point de vue économique (chasse);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille demande au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, de maintenir et d'accroître la présence des Agents de la Faune sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille qui représente 252.08 kilomètres carrés.

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille demande l'appui de la MRC des Etchemin, pour le maintien de la présence des Agents de la Faune sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille, et de la région des Etchemins.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 150-07-11

Ameublement bureau des Agents de la Faune

**CONSIDÉRANT QUE** le poste satellite situé à St-Camille sera fermé le 30 septembre 2011.

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal demande à la Société Immobilière du Québec et/ou au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, de donner l'ameublement de bureau, du local situé au 217, rue Principale (route 204), à l'édifice municipal de Saint-Camille-de-Lellis.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 151-07-11

**12.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 403 RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

**Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Richard Pouliot de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 403 relativement à l'adoption du code d'éthique et de déontologie.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 152-07-11

**13.0 RÉSOLUTION, FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit se conformer à la nouvelle réglementation du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et du Territoire en matière d'éthique et de déontologie.

**CONSIDÉRANT QU'**une formation obligatoire est organisée en novembre 2011, pour outiller les élus municipaux afin qu'il soit en mesure de parfaire leurs connaissances en matière d'éthique et de déontologie appliquée au domaine municipal.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE** la Municipalité de Saint-Camille participe à la formation « Le comportement éthique » qui se tiendra en novembre prochain, le coût de l'inscription est de 80\$ par élu.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 153-07-11

#### **14.0 RÉSOLUTION, CONGRÈS DES MAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille autorise le maire, Monsieur Adélarde Couture, à participer au congrès des maires du Québec, qui se tiendra cette année, les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011, au Centre des congrès de Québec. Le coût d'inscription au congrès : 575.00\$ (taxes en sus).

**QUE** l'on paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, frais de déplacement).

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 154-07-11

#### **15.0 RÉSOLUTION, SOUPER DU 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VOIX DU SUD**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille participe au souper bénéfice de la Voix du Sud dans le cadre de son 50<sup>e</sup> anniversaire. Coût du souper : 100\$/par participant.

**QUE** le maire, M. Adélarde Couture, participe à ce souper bénéfice.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 155-07-11

#### **16.0 DEMANDE DE SUBVENTION CAMBI**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 50.00\$, à La Fondation CAMBI Inc. pour le financement des unités d'urgence.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 156-07-11



## **17.0 POINT D'INFORMATION, CONTRÉE EN MONTAGNE DE BELLECHASSE**

Le maire invite tous les élus à participer à séance d'information relativement au projet « Contrée en montagnes dans Bellechasse » qui se tiendra le mercredi 6 juillet 2011, à compter de 19h à la Salle Maria-Couture, à Ste-Sabine. Lors de cette rencontre M. Guy Boudreau, agent de développement à la MRC de Bellechasse, ainsi que M. Daniel Pouliot, maire de Saint-Philémon viendront présenter le projet « Contrée en Montagne dans Bellechasse » nouvelle façon de gouverner le développement local qui a des effets plus que positifs dans les localités de Saint-Philémon, Buckland, Saint-Nazaire et Saint-Léon-de-Standon.

## **18.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

### Voirie :

M. Marcel Bégin mentionne que des travaux seront effectués dans le rang Saint-Joseph, nettoyage des fossés, débroussaillage d'une partie du rang St-Joseph. Ces travaux débuteront aux alentours du 15 juillet prochain.

Également, il est mentionné que le rang 2, près des érablières est très endommagé, il serait important d'ajouter du gravier brut pour solidifier la structure.

### OMH :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que des travaux seront effectués à l'OMH pour personnes âgées, quelques fenêtres et balcons sont à rénover.

Elle mentionne également que les critères d'attribution des logements seront changés prochainement. Un suivi de cet aspect sera fait dans les prochains mois.

### Aqueduc et égout :

M. Serge Boutin indique que les acquisitions pour la section Ouest du village sont presque terminées, et que le projet débutera à la fin juillet 2011.

Il mentionne également qu'une pompe Flyth est à réparer à la station de pompage de l'eau potable.

### Coopérative de solidarité « Les Habitations St-Camille »

M. Jocelyn Pouliot mentionne qu'un résident de la rue Audet a reçu des menaces, et que le règlement sur les nuisances et la paix a été enfreint par le locataire de la maison de la Coopérative sise au, 8 rue Audet. Il mentionne qu'une rencontre avec le Président de la Coopérative d'Habitation serait à propos. Il est convenu d'un commun accord, d'inviter le Président de la Coopérative d'Habitation, M. Vincent Pouliot et le secrétaire-trésorier, M. Sébastien Talbot, à la prochaine réunion de travail qui se tiendra le 25 juillet prochain.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres : Rencontres d'acquisition des terrains, CA de la MRC des Etchemins, réunion de travail de la Municipalité, conseil municipal, Conseil des maires de la MRC des Etchemins. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

## **19.0 CORRESPONDANCE**

### Lettre Ministère des Affaires Municipales

Lecture est faite d'une lettre nous informant de l'avis gouvernemental qui a été transmis le 6 mai 2011 à la MRC des Etchemins pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé.

### Lettre Invitation – Municipalité de St-Prosper, Nashville en Beauce

Lecture est faite d'une invitation du comité organisateur de Nashville en Beauce relativement à la parade de chars allégoriques, l'inscription à cette parade est gratuite. Toutefois, il est mentionné que notre char allégorique est démonté et entreposé dans la cour du garage municipal, que nous n'avons pas de bénévoles pour s'occuper de l'assemblage du char, et pour participer à cette parade.

### Lettre École Arc-en-Ciel

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de l'école Arc-en-Ciel pour notre participation financière pour le coût d'impression des agendas scolaires.

## **20.0 VARIA :**

### **A) STATION SERVICE – RÉOLUTION GENIVAR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis réalisera en 2011-2012, la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, et de la chaussée de la route 204, (rue Principale), référence dossier numéro : Q109982;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour obtenir l'autorisation du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs pour réaliser les travaux de la phase 1 en 2011 (route 204, rue Principale) doit s'engager à ne pas effectuer de travaux en 2011 sur la parcelle de terrain à acquérir par le Ministère des Transports sise au 179, rue Principale;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille s'engage à ne pas effectuer de travaux en 2011 sur la parcelle de terrain à acquérir par le Ministère des Transports, sise au 179, rue Principale, à Saint-Camille;

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 157-07-11

## **B) RÈGLEMENT, AVIS JURIDIQUE – SOUMISSION LABORATOIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille demande un avis juridique à Morency Avocats pour vérifier la conformité des soumissions reçues pour le contrat de services professionnels, réaménagement de la route 204 (surveillance et contrôle qualitatif).

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 158-07-11

**C)**

**D)**

### **21.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

### **22.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21H45.

---

Maire, Adélard Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le jeudi, 14e jour de juillet 2011, à 19h30 à la salle du conseil.

**1.0** L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Bégin;  
M. Serge Boutin.**

**Absents : M. Jocelyn Pouliot, M. Richard Pouliot;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélard Couture.**

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

### **2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 159-07-11

## **ORDRE DU JOUR**

1.0 Appel des présences;

2.0 Acceptation de l'ordre du jour;

3.0 Acceptation du protocole d'entente dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités dossier 556151, et autorisation du maire à signer l'entente.

4.0 Résolution – conférence de presse avec la Ministre Mme Dominique Vien, le 28 juillet 2011;

5.0 Levée de l'assemblée;

### **3.0 ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, DOSSIER 556151, ET AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis réalisera en 2011-2012, la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, et de la chaussée de la route 204, (rue Principale), référence dossier numéro : Q109982;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du Territoire accepte de s'impliquer financièrement dans le projet de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, et de la chaussée, de la route 204 (rue Principale).

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties reconnaissent la nécessité d'une entente établissant une répartition des responsabilités et des coûts en vue de réaliser les activités mentionnées à l'entente.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'entente du Ministère des Affaires Municipales, Des Régions et de l'Occupation du Territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure (PIQM), sous-volet 1.4, (dossier : 556151) pour la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, et de la chaussée, de la route 204 (rue Principale), à Saint-Camille-de-Lellis.

**QUE** l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, ladite l'entente.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 160-07-11

### **4.0 RÉOLUTION – CONFÉRENCE DE PRESSE AVEC LA MINISTRE DOMINIQUE VIEN, LE 28 JUILLET 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal autorise l'achat du vin et des coups pour la conférence de presse qui se tiendra le 28 juillet prochain.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 161-07-11

## **5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20H05.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu

### **Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le jeudi, 25e jour de juillet 2011, à 19h30 à la salle du conseil.

1.0 L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Richard Pouliot;  
M. Marcel Bégin;  
M. Serge Boutin.**

**Absent : M. Jocelyn Pouliot**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture.**

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

## **2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUILLE, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) que l'on accepte l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 162-07-11**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Appel des présences;
- 2.0 Acceptation de l'ordre du jour;
- 3.0 Résolution – autorisation signature du contrat avec Giroux & Lessard, travaux route 204;
- 4.0 Levée de l'assemblée;

### **3.0 RÉSOLUTION, SIGNATURE DU CONTRAT AVEC GIROUX & LESSARD, TRAVAUX DE LA ROUTE 204**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis réalisera en 2011-2012, la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, et de la chaussée de la route 204, (rue Principale), référence dossier numéro : Q109982;

**CONSIDÉRANT QUE** Génivar a procédé à l'analyse des soumissions et que celles-ci sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offre, et que la Municipalité a retenu la plus basse soumission, de la compagnie Giroux & Lessard Ltée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit signer une convention avec l'entrepreneur : Giroux & Lessard Ltée pour définir les modalités des travaux;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** le conseil municipal de Saint- autorise le Maire, M. Adélard Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ladite convention;

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 163-07-11

### **3.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 19H42.

\_\_\_\_\_  
Maire, Adélard Couture

\_\_\_\_\_  
Directrice générale, Nicole Mathieu